Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260605-2649_SBC-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VIVIER SUR MER

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le 05 juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Le Vivier-sur-Mer en séance publique sous la présidence de Madame CERVEAU Carole, maire du Vivier sur Mer

Etaient Présents : BIHOUR Nathalie, BOUAISSIER Michel, BRIQUET Marie-Paule, BRIZARD Charlotte, CERVEAU Carole, CHEVALIER Denis, CHOQUET Laeticia, CORTEYN Merlin, DUPUY Armelle, EON Armelle, MOTTES Stéphane, POTILLION Christopher, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : Anne COUPEZ donne pouvoir à Armelle EON

Absent(s) excusé(s) : ROHAUT Yannick, COUPEZ Anne

Secrétaire de séance :

Date de convocation :26/05/2026

Date d'affichage : 26/05/2026

Délibération n° 26/49 : Désignation des délégués pour le Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne

Objet :Désignation des délégués pour le SBC DOL

Pour rappel, le Syndicat Intercommunal des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBC Dol) a été créé par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2010 afin de porter la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.
Vu le renouvellement du conseil municipal le 20 mars 2026,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal, en date du 20 mars 2026, constatant l'élection du maire et de trois adjoints,
Vu la nécessité pour le conseil de procéder à une nouvelle désignation,
Vu la délibération 26/26 du 7 avril 2026 annulée et remplacée par la présente délibération,
Le maire propose de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne, en application de l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales.
Candidat titulaire : M VETTIER Arnaud
Candidat suppléant : Mme DUPUY Armelle
Ont obtenu :
- délégué titulaire : 14 voix
- déléguée suppléante : 14 voix.

M VETTIER Arnaud est élu délégué titulaire et Mme DUPUY Armelle est élue déléguée suppléante au sein du Syndicat Intercommunal des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Fait à Le Vivier-sur-Mer, le 05/06/2026
Pour faire valoir ce que de droit,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, CERVEAU Carole, Le secrétaire de séance, Armelle DUPUY,

MAIRIE DE LE VIVIER-S/MER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260605-2649_SBC-DE